



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

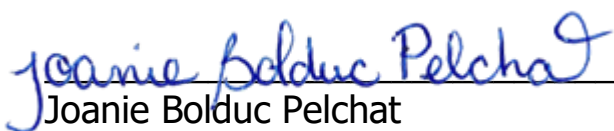
## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU **RÈGLEMENT #289-2024** RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 le règlement #289-2024 : **Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les conditions de leur perception.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.st-nazaire.ca](http://www.st-nazaire.ca)



Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Saint-Nazaire, le 9 janvier 2024